



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**SOCIÉTÉ GUINÉENNE
DU PATRIMOINE MINIER**

E-mail : infos@soguipami.net - Site Web : www.soguipami.net
Tél : 669 30 16 16 Immeuble Fria Base Kaloum BP : 931 CONAKRY - GUINEE

**SOCIÉTÉ GUINÉENNE DE PATRIMOINE MINIER SAU
(SOGUIPAMI)**

**RAPPORT GENERAL ET RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIETE GUINENNE DE PATRIMOINE MINIER SAU (SOGUIPAMI)

IMMEUBLE FRIGUIABE - KALOUM - CONAKRY

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux représentants de l'Actionnaire unique de la société Guinéenne de Patrimoine Minier, S.A.U. (SOGUIPAMI),

En exécution de la mission qui nous a été confiée suivant les dispositions légales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

1. L'audit des états financiers annuels de la société Guinéenne de Patrimoine Minier, S.A.U. (SOGUIPAMI), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
2. Les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Guinéenne de Patrimoine Minier, S.A.U. (SOGUIPAMI), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société Guinéenne de Patrimoine Minier, S.A.U. (SOGUIPAMI), ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos au 31 Décembre 2023, conformément au référentiel comptable SYSCOHADA applicable en Guinée.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration de la société Guinéenne de Patrimoine Minier, S.A.U. (SOGUIPAMI).

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

**II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES
INFORMATIONS**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux représentants de l'Actionnaire unique sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

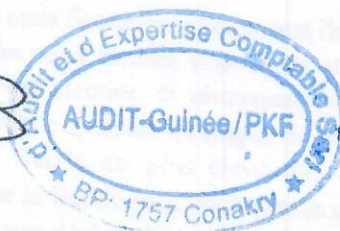
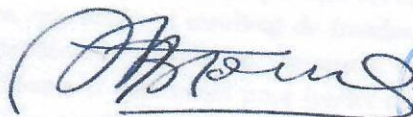
Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux représentants de l'Actionnaire Unique sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard et nous n'avons pas d'autre observation.

Conakry, le 25 janvier 2024

**Le Commissaire aux comptes
Audit Guinée**



**Bachir TOURE
Associé**

- significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
 - nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
 - nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
 - nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
 - nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport,

- nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
 - nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
 - nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
 - nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
 - nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1-3
I – AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	
II – VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS	
ANNEXE PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS	4-6
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023	8-13
BILAN	14-15
COMPTE DE RESULTAT	16-17
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	18-19
NOTES ANNEXES	20-43
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31 DECEMBRE 2023	44-46
ATTESTATION SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ SALARIES LES MIEUX RENUMERES	47-48
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-50

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DU BUDGET

DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS

CENTRE DE DEPÔT DE : Kaloum Conakry

**ETATS FINANCIERS NORMALISES
SYSTEME COMPTABLE (SYSCOHADA)**

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

DESIGNATION DE L'ENTITE

DESIGNATION SOCIALE :
(ou nom et prénoms de l'exploitant)

Société Guinéenne du Patrimoine Minier

SAU

SIGLE USUEL :

SOGUIPAMI

ADRESSE COMPLETE :

Immeuble Fria Base - Commune de Kaloum

N° D'IDENTIFICATION FISCALE :

985117811

SYSTEME NORMAL

Documents déposés

Réservé à la Direction Générale des Impôts

Fiche d'identification et renseignements divers	X
Bilan	X
Compte de résultat	X
Tableau des flux de trésorerie	X
Notes annexes	X
Nombre de pages déposées par exemplaires	
Nombre d'exemplaires déposés	

Date de dépôt
Nom de l'agent de la DGI ayant réceptionné le dépôt
Signature de l'agent et cachet du service

RTF 2023

FICHE R1

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTITE :

Société Guinéenne du Patrimoine Minier

SAU

Sigle usuel :

SOGUIPAMI

Adresse :

Immeuble Fria Base - Commune de Kaloum

N° d'identification fiscale :

985117811

Exercice clos le :

31/12/2023

Durée (en mois) :

12

ZA EXERCICE COMPTABLE :

DU

01/01/2023

AU

31/12/2023

ZB DATE D'ARRETE EFFECTIF DES COMPTES :

31/12/2023

ZC EXERCICE PRECEDENT CLOS LE :

31/12/2022

DUREE EXERCICE PRECEDENT EN MOIS

12

ZD

GC | KAL/037,480A/2011

Grefe N° Registre du Commerce

ZE

820406577

N° de caisse sociale

985117811

N° répertoire des entreprises

ZF

Société Guinéenne du Patrimoine Minier

Désignation de l'entreprise

code activité principale

SOGUIPAMI

Sigle

ZG

N° de téléphone

email

Code

Boîte postale

Ville

ZH

Immeuble Fria Base - Commune de Kaloum

Adresse géographique complète (Immeuble, Rue, Quartier, Ville, Pays)

ZI

Gestion du patrimoine minier de l'Etat guinéen

Désignation précise de l'activité principale exercée par l'entité

% capac.prod. Util.

Nom, adresse et qualité de la personne à contacter en cas de demande d'informations complémentaires.

Cabinet ADN Audit & Expertise - Kaporo-Centre BP 3408 Kipé - Ratoma - Conakry

Nom du professionnel salarié de l'entité ou

Nom, adresse et téléphone du cabinet comptable ou du professionnel INSCRIT A L'ORDRE NATIONAL
DES EXPERTS COMPTABLES ET COMPTABLES AGREES ayant établi les états financiers.

AUDIT GUINEE/PKF

visa de l'Expert comptable ou du Comptable Agréé

Oui sans réserves

non assujettie

Non

Oui

Etats financiers approuvés par l'Assemblée Générale (cocher la case)

Aboubacar Kagbé TOURE

Nom du signataire des états financiers

Directeur Général

Qualité du signataire des états financiers

10 janvier 2024

Date de signature



Signature

Domiciliations Bancaires

Banque :	Numéro de compte
BCRG	2011000255

Cabinet ADN Audit & Expertise GUINEE

Désignation entité : **Société Guinéenne du Patrimoine Minier**
 Numéro d'identification : **985117811**

Exercice clos le **31/12/2023**
 Durée (en mois) : **12**

FICHE D'IDENTIFICATION ET RENSEIGNEMENTS DIVERS 2

ZK	Forme juridique (1) :	0 0	Contrôle de l'entreprise (cocher la case)	
ZL	Régime fiscal (1) :	0 1	ZQ	Entreprise sous contrôle public X
ZM	Pays du siège social (1) :	1 5	ZQ	Entreprise sous contrôle privé national
ZN	Nombre d'établissement dans le pays :	0 1	ZS	Entreprise sous contrôle privé étranger
ZO	Nombre d'établissement hors du pays pour lesquels une comptabilité distincte est tenue :	0 0		
ZP	Première année d'exercice dans le pays :	2 0 1 6		

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'activité ⁽²⁾	Code nomenclature d'activité ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires HT (CA HT)	% activité dans le CA HT
Droits de suite et commercialisation	□ □ □ □ □ □ □ □	162 612 956 049	100,00%
	□ □ □ □ □ □ □ □		
	□ □ □ □ □ □ □ □		
	□ □ □ □ □ □ □ □		
	□ □ □ □ □ □ □ □		
	□ □ □ □ □ □ □ □		
Divers			
TOTAL		162 612 956 049	100,00%

⁽¹⁾ NOTE 36
⁽²⁾ Lister de manière précise les activités dans l'ordre décroissant du C.A.HT

Désignation entité : **Société Guinéenne du Patrimoine Minier**
 Numéro d'identification : **985117811**

Exercice clos le **31/12/2023**
 Durée (en mois) : **12**

FICHE D'IDENTIFICATION ET RENSEIGNEMENTS DIVERS 3

DIRIGEANTS ⁽¹⁾

Noms	Prénoms	Qualité	N° Identification Fiscale	Adresse (BP, Ville, Pays)
TOURE	Aboubacar Kagbé	D. Général		Conakry - Guinée
DIALLO	Hadja Rayhanatou	D. Général Adjointe		Conakry - Guinée

(1) Dirigeants = Président Directeur Général, Directeur Général, Administrateur Général, Gérants autres

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Noms	Prénoms	Qualité	Adresse (BP, Ville, Pays)
MAGASSOUBA	Moussa	Président	Conakry - Guinée
CONDE	Lancinet	Vice Président	Conakry - Guinée
CISSE	Moussa	Administrateur	Conakry - Guinée
KEITA	Ismael	Administrateur	Conakry - Guinée
LY	Bocar Baila	Administrateur	Conakry - Guinée
TOURE	Aboubacar Kagbé	Administrateur	Conakry - Guinée
DIALLO	Hadja Rayhanatou	Administratrice Secrétaire	Conakry - Guinée

BILAN

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
			BRUT	AMORT/PROV						
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	28 528 232 087	95 989 997	12 996 888 888	CA	Capital	13	10 000 000 000	5 616 927 284
AE	Frais de développement et de prospection		28 432 232 087	-	12 996 888 885	CB	Apports en capital non appelé	13	-	-
AF	Brevets, Licences, Logiciels droits similaires		96 000 000	3	3	CD	Primes d'apport d'émission, de fusion	14	-	-
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	CE	Ecart de réévaluation	3e	-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	CF	Réserves indisponibles	14	1 000 000 000	1 000 000 000
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	14 239 261 601	7 120 166 206	9 312 943 091	CG	Réserves libres	14	20 404 933 283	13 588 005 999
AJ	Terrains (1)		1 642 590 000	-	1 642 590 000	CH	Report à nouveau	14	19 198 222 716	9 137 811 402
AK	Batiments		2 252 628 581	-	2 252 628 581	CJ	Résultat net de l'exercice	14	76 074 977 431	80 060 311 316
AL	Placements en Net		415 842 630	134 884 472	357 742 421	CL	Subvention d'investissement	15	-	-
AM	Aménagement, agencements et installations		4 625 985 512	3 245 447 854	726 679 081	CM	Provisions réglementées	15	-	-
AN	Matériel, mobilier et actifs biologiques		5 302 304 878	3 740 033 880	1 562 270 998	CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		135 678 133 432	109 603 156 001
AO	Matériel transport		-	-	-	DA	Emprunts et dettes financières	16	-	-
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	-	-	-	DB	Dettes de location acquisition	16	-	-
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	30 570 000	-	30 570 000	DC	Provisions financières pour risques et charges	16	-	-
AR	Titre de participation		28 000 000	-	28 000 000	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		-	-
AS	Autres immobilisations financières		2 570 000	-	2 570 000	DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		135 678 133 432	109 603 156 001
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		42 796 063 688	7 216 166 203	19 340 401 979	DH	Dettes circulantes HAO	5	-	-
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5	-	-	-	DI	Clients, avances reçues	7	-	-
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	-	-	-	DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	385 799 602	582 137 100
BC	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		2 584 470 436	-	2 617 715 789	DK	Dettes fiscales et sociales	18	21 754 927 971	31 395 638 677
BH	Fournisseurs avances versées	17	-	-	-	DM	Autres dettes	19	125 000 000	10 659 600
BI	Clients	7	-	-	-	DN	Provisions pour risques à court terme	19	-	-
BJ	Autres créances	8	2 584 470 436	-	2 617 715 759	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		22 265 727 573	31 988 235 377
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 584 470 436	-	2 617 715 769	DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	DR	Banques, crédits de trésorerie et découvert	20	-	-
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		-	-
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	119 777 493 084	-	119 633 273 640	DV	Ecart de conversion-Passif	12	-	-
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		119 777 493 084	-	119 633 273 640	DZ	TOTAL GENERAL		157 943 861 005	141 591 391 378
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-	-	-				157 943 861 005	141 591 391 378
BZ	TOTAL GENERAL		165 160 027 206	7 216 166 203	141 591 391 378				157 943 861 005	141 591 391 378

Audit Guinée

COMPTE DE RESULTAT

TABIEAU DE FLUX DE TRESORERIE

COMPTE DE RESULTAT

Cabinet ADN Audit & Expertise GUINEE

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE	EXERCICE	
				N	N - 1	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises		-	22	-	-
RB	Variation de stocks		-/+	6	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				-	-
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	-	-
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	162 612 956 049	134 945 842 707
TD	Produits accessoires	D	+	21	-	-
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				162 612 956 049	134 945 842 707
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-	-
TF	Production immobilisée			21	-	-
TG	Subventions d'exploitation			21	-	-
TH	Autres produits		+	21	125 000 000	-
TI	Transfert de charges d'exploitation		+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-	-
RD	Variation de stocks		-/+	6	-	-
RE	Autres achats		-	22	1 148 678 024	891 749 853
RF	Variation de stocks		-/+	6	-	-
RG	Transports		-	23	20 234 000	821 122 574
RH	Services extérieurs		-	24	44 050 943 420	8 642 416 973
RI	Impôts et taxes		-	25	393 705 774	245 125 427
RJ	Autres charges		-	26	1 044 328 260	912 810 675
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)				116 080 066 571	123 432 617 205
RK	Charges personnel		-	27	6 061 479 554	5 613 574 937
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)				110 018 587 017	117 819 042 268
TJ	Reprises d'amortissement, provisions et dépréciations		+	28	-	283 338 824
RL	Dotations aux amortissement, provisions et dépréciations		-	3C&28	932 297 404	782 202 874
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)				109 086 289 613	117 320 178 218
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	526 364 479	650 625 966
TL	Reprises d'amortissement, provisions et dépréciations		+	28	-	-
TM	Transfert de charges		+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	934 115 261	3 173 216 768
RN	Dotations aux amortissement, provisions et dépréciations		-	3C&28	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				407 750 782	2 522 590 802
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)				108 678 538 831	114 797 587 416
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	-	-
TO	Autres Produits HAO		+	30	-	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-	-
RP	Autres Charges HAO		-	30	-	100 000 000
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORIDNAIRES (somme TN à RP)				-	100 000 000
RQ	Participations des travailleurs		-	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat		-		32 603 561 400	34 637 276 100
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				76 074 977 431	80 060 311 316

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE